

Yannick Jadot

2008

Greenpeace, directeur des campagnes

Pour sortir du syndrome "développementdurable.com", il faut :

- Rendre juridiquement contraignants les traités et conventions internationaux relatifs aux droits fondamentaux de la personne humaine et à l'environnement.
- Reconnaître la primauté des droits fondamentaux de la personne humaine et du droit de l'environnement sur le droit commercial.
- Négocier un cadre international juridiquement contraignant de responsabilité sociale et environnementale des entreprises qui prévoit, en cas de manquement, la possibilité de sanctionner les acteurs défaillants.

<== [Les trois propositions précédentes](#) <==> [Les trois propositions suivantes](#) ==>
